

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

### SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le mercredi 2 novembre 2022 à 19 h 30. La présente séance s'est ouverte à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman et M. Pierre Daigneault, siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général et greffier adjoint, et madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique.

- 1.
- 1.1

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 30.

- 2.
- 2.1

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

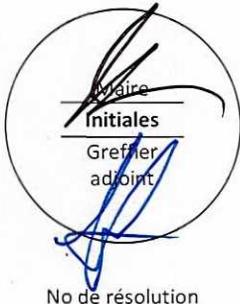
La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 601-84 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P104 – Établissements d'enseignement et centres de formation, sous la classe d'usage P1 Public et institutionnel en surplus de l'usage récréatif (R201) déjà autorisé dans la zone REC-227 et d'y édicter des dispositions particulières**

1. Le projet de règlement a pour but d'autoriser spécifiquement l'usage P104 – Établissements d'enseignement et centres de formation, sous la classe d'usage P1 Public et institutionnel en surplus de l'usage récréatif (R201) déjà autorisé dans la zone REC-227 et d'y édicter des dispositions particulières.

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-84

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

développement économique, explique le *Projet de règlement numéro 601-84 amendant le règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P104 – Établissements d'enseignement et centres de formation, sous la classe d'usage P1 Public et institutionnel en surplus de l'usage récréatif (R201) déjà autorisé dans la zone REC-227 et d'y édicter des dispositions particulières.*

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique que les dispositions mises de l'avant par le présent projet de règlement ne sont pas propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3.

### QUESTIONS DU PUBLIC

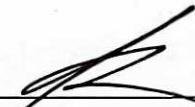
Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 40 à 19 h 40.

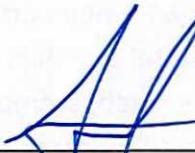
4.

4.1

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 45.

  
\_\_\_\_\_  
Paul Germain, maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Laurent Laberge  
Directeur général et greffier adjoint